

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Fournisseurs de services d'emploi

EXPÉDITEUR : Directeur

DATE : 18 novembre 2011

OBJET : **Planification des activités 2012-2013 des Services d'emploi (SE)**

OBJECTIF

Le présent bulletin vise à fournir à votre organisme des renseignements sur le processus de planification des activités 2012-2013 des Services d'emploi.

CONTEXTE

Le processus de planification des activités vise à permettre à votre organisation d'établir la façon dont elle compte atteindre les objectifs liés à la norme de qualité des services et d'amélioration continue dans le cadre de la prestation des Services d'emploi, tout en respectant son budget et le cycle annuel de gestion des activités, qui prend fin le 31 mars.

Le processus annuel de planification des activités est synonyme de gestion efficace et de succès pour votre organisme, puisqu'il vous permet de comprendre les résultats obtenus par votre ou vos points de service à ce jour et également d'en comprendre la cause, et ainsi d'élaborer des stratégies d'amélioration et d'adapter celles-ci en cours de route.

Une fois rédigé, le plan d'activités permettra d'éclairer les responsabilités et objectifs figurant dans l'annexe B de votre entente de SE 2012-2013.

QUELS ASPECTS DEMEURENT INCHANGÉS POUR 2012-2013?

D'après les données préliminaires obtenues à ce jour en matière de rendement des SE, le ministère a décidé qu'***aucun changement ne serait apporté aux mesures de base des SE, aux pondérations et à la norme de qualité des services pour 2012-2013.***

De même, les priorités stratégiques des Services d'emploi, soit de cibler les populations vulnérables et les populations sous-représentées dans le marché du travail, ainsi que d'aider les gens à saisir différentes occasions de formation par l'apprentissage,

demeurent également inchangées pour 2012-2013. Votre organisme doit donc cibler les personnes présentant un risque élevé de chômage à long terme et se trouvant en situation marginalisée sur le marché du travail, et faire de la sensibilisation auprès de celles-ci. Lors de cycles de planification des activités à venir, il est toutefois possible que le Ministère mette l'accent sur certains groupes de clients, selon l'évolution des priorités du gouvernement.

QUELS SONT LES CHANGEMENTS POUR LE PLAN DE L'AN PROCHAIN?

Dans le cadre de son processus de planification des activités 2012-2013, le Ministère introduira les deux changements suivants :

- Une correction ou clarification dans le calcul de la mesure de base concernant la coordination des services;
- L'intégration obligatoire de mesures d'amélioration continue dans la prestation des SE pour chaque point de service.

CALENDRIER DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

Le Ministère affichera les *Lignes directrices sur le plan d'activités* des SE ainsi que les modèles les accompagnant sur le site d'Espace partenaires Emploi Ontario le vendredi 18 novembre 2011. ***Votre point de service doit envoyer par courriel tous les modèles demandés à l'adresse centralisée de votre région au plus tard le vendredi 16 décembre 2011 à 17 h.*** La non-présentation d'un plan d'activités 2012-2013 avant cette date limite pourrait modifier la date des versements pour 2012-2013.

S'il vous plaît noter que le plan d'activités modèle qui sera publié le Vendredi 18 Novembre 2011 sont à des fins d'information uniquement. Les documents PDF que vous devrez remplir et soumettre au ministère seront affichés sur le site d'Espace partenaires Emploi Ontario bientôt. Le ministère vous avisera dès qu'ils seront disponibles.

PROCHAINES ÉTAPES

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en préparation à l'emploi.